

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 c. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. TILLIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N<sup>o</sup> 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N<sup>o</sup> 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS, 6 novembre.

Le journal des *Débats* énumère avec complaisance les députés élevés depuis la révolution de juillet, à des fonctions salariées. De cette compendieuse statistique, qui est en faveur de M. Guizot, un plaidoyer de chiffres aussi lourd que M. Dupin (Charles) pourrait le faire, il résulte, selon le journal des *Débats*, que les deux ou trois ministères de la gauche ont tiré de la chambre législative quelques fonctionnaires de plus que les ministères du parti conservateur; mais que le faiseur de fonctionnaires-députés par excellence, c'est le corps électoral lui-même.

Nous n'examinerons point la valeur et l'exactitude des chiffres posés par le journal des *Débats*; mais cette manière de justifier un abus par des noms, nous semble un peu étrange. Parce que la gauche a eu tort, s'en suit-il que la droite ait raison d'imiter son exemple? Est-ce donc pour éviter les bons précédents et suivre les mauvais, que M. Guizot a appris l'histoire. Quand un abus pèse sur nous depuis dix ans, que cet abus est d'une nature si grave qu'il fausse nos institutions, qu'il altère la constitution, qu'il livre la souveraineté de la nation au ministère, qu'il ôte à la France toute sa vigueur, qu'il la réduit à l'état de cadavre, ce que nous demandons, ce n'est pas quel ministère a fait l'usage le plus pernicieux de cet abus, c'est un ministère qui le réforme. Que nous importe que l'abus vienne de la droite ou de la gauche. Quand l'orage éclate sur vos campagnes, que vous fait, dites-moi, que le vent qui vous l'apporte souffle du midi ou du nord?

Nous nous sommes déjà expliqués sur les inconvénients qui résultent de l'invasion des fonctionnaires dans la chambre; tout ce que nous avons vu depuis n'a fait que nous confirmer dans nos convictions. Pour que la constitution ne soit pas un vain mot, il faut que la chambre soit indépendante; et pour que la chambre soit indépendante, il faut qu'elle soit débarrassée de cette foule de fonctionnaires publics qui entravent sa liberté. Tant que les choses resteront ainsi, la chambre ne sera qu'une académie politique où chaque parti viendra faire des discours; un champ-clos où la droite et la gauche viendront faire des passes d'armes. Assez de servilités de cœur et de caractère se glissent dans la chambre par l'indifférence des électeurs, sans que des hommes qui sont sous la dépendance de fonctions salariées, y entrent le front levé et avec le passeport de la loi.

D'après le journal des débats, 166 fonctionnaires font partie de la chambre: c'est plus du tiers du corps législatif. Si vous considérez qu'un autre tiers des députés appartient au ministère par les promesses qu'ils en ont perçues et les

espérances de fortune et d'honneurs qu'ils ont fondées sur sa protection, vous aurez une idée de ce que la nation compte dans la chambre de véritables représentants.

Or, dites-le moi, que peut-on attendre de grand, de noble, de glorieux d'une chambre ainsi composée? Est-ce à la nation qu'elle appartient ou bien au ministère? Les lois qu'elle proclame, sont-elles le résultat de la volonté générale ou celui des intrigues ministérielles? N'est-ce pas un boulet que la France traîne à son pied et qui la retient dans l'ornière où elle se traîne? Non: en France il n'y a point de corps législatif, point de nation représentée. La chambre est une masse inerte et morte qu'on croit vivante parce qu'elle remue; elle n'a pas de fibres qui se rattachent au cœur et au cerveau de la nation. Là il y a des bourgeois et des fonctionnaires, mais il n'y a rien qui soit du peuple. La chambre telle qu'elle est, c'est le bras et la voix des ministères, c'est la griffe avec laquelle ils signent les actes de leur volonté suprême.

Examinez ce qui s'est passé depuis la révolution de juillet; qu'on nous cite une chambre qui s'est associée aux sympathies et aux répugnances du peuple. Quand la Pologne expirait sous le sabre de son tyran et qu'un cri d'indignation s'élevait de toutes les parties de la France, la chambre se laissait dire par un ministre que l'ordre régnait à Varsovie; quand par les lois de septembre on muselait la presse, que disait la chambre? Que disait-elle quand des lettres fatalement célèbres révélèrent des complots intérieurs contre notre liberté? Que disait-elle encore, quand le ministère laissait l'Égypte haletante sous le pied de l'Angleterre, quand nous nous retirions honteusement de la question d'Orient; et que quelque temps après M. Guizot consentait à y être admis? Que dira-t-elle du recensement, des émeutes, du sang qui par l'obstination du ministère a inondé nos cités? Ce qu'elle a dit jusqu'alors de tant d'autres déplorables événements, elle se tendra muette devant les faits accomplis.

Parmi les ministères qui se sont succédé depuis la révolution de juillet, combien y en a-t-il eu que la majorité ait vraiment abandonnés, qui soient tombés parce qu'elle s'était séparée d'eux? Chose étrange, un ministère de gauche veut la guerre, avec lui la chambre devient belliqueuse; un ministère de droite lui succède qui veut la paix toujours et partout, c'est toujours la même chambre, et la chambre veut avec lui la paix partout et toujours, avec l'un elle fait un pas en avant et avec l'autre un pas en arrière.

Non, il n'y a véritablement en France qu'un pouvoir qui contrebalance le despotisme ministériel et ose lui tenir tête: ce pouvoir, c'est la presse. La presse qui, au milieu des embûches qu'on lui dresse et des embarras que lui suscite le soin de sa propre défense, veille avec un zèle que rien ne peut distraire, sur la souveraineté nationale. Otez aujourd'hui la presse, demain vous aurez un ministère absolu, une espèce de grand-

visir, qui ne connaîtra d'autre loi que sa volonté, d'autre équité que les exigences de ses favoris, et derrière lequel il y aura un sultan.

Nous le répétons: la chambre n'est pas indépendante, et cependant sans indépendance; il n'y a pas de chambre, il n'y a pas de loi. Le premier remède qu'on doit employer pour lui rendre quelque force et quelque vie, c'est d'en éliminer toutes ces vénalités ambitieuses qui trafiquent avec le ministère de nos libertés. Un homme de 93 disait: « Périront les colonies plutôt qu'un principe. » Périssent une institution, périssent la presse, périssent le jury, périssent la souveraineté du peuple plutôt que mon emploi: voilà la devise de la plupart de ces législateurs-fonctionnaires.

Les réélections sont un remède impuissant contre le mal que nous signalons, une de ces apparences de remèdes qu'emploient les médecins quand ils ne veulent point guérir leur malade. Les électeurs se gardent bien de ne point réélire un député-fonctionnaire; et comment veut-on que les choses se passent autrement? ceux qui ont élu un candidat ministériel obscur encore et sans pouvoir, seront-ils assez simples pour lui refuser leur suffrage alors que cet homme est en faveur auprès du ministère, qu'il a du crédit, qu'il peut être reconnaissant des services qu'on lui a rendus? Un député promu à de hautes fonctions, c'est une bonne fortune pour l'arrondissement: ce sont des chemins qui s'ouvrent, des canaux qui se creusent, des édifices publics qui s'achèvent, des livres pour la bibliothèque, des statues pour l'église, un tableau pour le tribunal, et une averse de faveurs pour les racleurs de l'élection. Si M. Dupin donnait sa démission de procureur-général, ce serait un deuil public dans l'arrondissement de Clamecy: les propriétés y baisseraient de 5 pour 100. Les électeurs n'auraient pas un instant de repos qu'ils n'eussent trouvé un autre député-fonctionnaire.

Plus les électeurs sont enclins à se faire représenter par des fonctionnaires publics, et plus la presse doit mettre d'insistance à réclamer l'éloignement des fonctionnaires publics de la chambre. Plus un abus a de force, plus il est étendu, plus il est entré profondément dans nos habitudes; et plus il faut mettre d'énergie à le combattre. Au lieu d'un petit bouton sur le corps social c'est une vaste plaie qui le dévore et qu'il faut guérir.

Nous conviendrions volontiers, avec le journal des débats, qu'il serait utile que des capacités administratives fussent admises dans les chambres; et apportassent dans les discussions le tribut de leurs connaissances spéciales et de leur expérience des affaires; mais il faudrait pour cela que les députés fussent inaccessibles à la corruption et que les ministères se respectassent assez pour ne jamais y avoir recours. En attendant, il faut prendre les hommes tels qu'ils sont, et notre siècle tel qu'il est. Partout la cor-

### Feuilleton de l'Association.

#### La Mésalliance.

Dans une des petites rues qui avoisinent la place de Périgord, à Amiens, vivaient, il y a une dizaine d'années, deux familles qu'unissait la plus étroite amitié.

La veuve Richard, qui exerçait la profession de mercière, avait deux filles: Julie, âgée de dix-sept ans, et Adèle qui n'en avait pas encore seize. L'une et l'autre étaient remarquablement belles; mais Julie joignait à une figure enchanteresse un esprit prompt et naturel que ne possédait pas sa sœur.

Le voisin de Mme Richard se nommait Prudhomme; ami intime du mari de la mercière, décédé depuis trois ans, il avait rapporté sur la mère et les deux enfants l'affection qu'il donnait autrefois au père. M. Prudhomme était maître-maçon. Il avait une excellente femme qui, sortie du peuple comme lui, faisait son bonheur, et un fils unique, Henri, alors âgé de vingt ans.

Les deux familles étaient à leur aise; les maisons qu'elles occupaient leur appartenait. Le père Prudhomme possédait en outre un jardin et deux ou trois hectares de terre dans le faubourg de Noyon.

Julie et Henri, élevés presque ensemble, s'aimaient sans trop savoir quand avait commencé leur amour. Leurs parents applaudissaient à leur tendresse et souriaient à l'espoir de les unir un jour.

À Amiens, comme partout, les bals sont le plus grand amusement de la jeunesse. Julie et Adèle, engagées à ceux que les jeunes gens de la ville organisaient, y allaient assez souvent conduites par leur mère, et y étaient l'objet de l'admiration de tous.

Dans ces réunions, composées principalement de fils d'artisans, se trouvaient quelques jeunes gens de famille que la recherche d'amours présumés faciles bien plus qu'aucune sympathie pour les classes laborieuses, y amenait.

Un d'eux, qui venait de terminer assez médiocrement son droit à Paris, mais qu'une grande fortune attendait, se montrait le danseur assidu de Julie. La jeune fille était enchantée de son facile langage mêlé de louanges adroites à sa beauté. Elle avait senti plus d'une fois, sans la repousser, une main soigneusement gantée presser légèrement sa main.

Julie aimait Henri; mais Henri, fils de maçon, destiné à être maçon comme son père, ne lui offrait en perspective qu'une existence bien obscure et bien humble. Au lieu des plaisirs et des adulations du beau monde, elle ne pouvait espérer, avec lui, que la vie laborieuse du ménage et le bonheur monotone du logis.

Il n'est pas de plus sûr moyen que la flatterie pour changer les meilleurs instincts d'une jeune fille et détériorer ses sentiments. Julie, objet des éloges exagérés qu'une mère peu instruite donnait à son esprit, avait senti la vanité poindre dans son âme; et quand les adulations des hommes vinrent lui répéter à satiété qu'elle était, entre toutes ses compagnes, la plus aimable et la plus belle, elle commença à s'imaginer qu'elle pourrait bien être appelée à quelque une de ces hautes destinées que l'amour donne..... dans les romans.

Quelques rêves ambitieux qu'elle put faire, et quelques fussent les ravages que la flatterie eût exercés dans son âme, Julie n'était pourtant pas une de ces jeunes filles qui sont femmes avant l'âge, et dont le cœur est corrompu avant que le corps ait perdu son innocence. Elle considérait, dans la fortune, le moyen d'avoir de beaux appartements et d'obtenir de riches parures; elle voyait dans un mari tenant à une famille distinguée, l'assurance d'être reçue dans le monde et d'y faire briller l'esprit; la beauté et les grâces dont on lui disait que Dieu l'avait douée. Elle résista donc à toutes les séductions dont essaya de l'environner Gustave de Mirmont, et ne consentit à être à lui que lorsqu'il lui offrit sa main et son nom.

La douleur d'Henri, à la nouvelle de ce mariage, fut grande mais résignée. « Elle m'a aimé, disait-il à son père, elle me l'a dit si souvent et si naïvement, que je suis sûr qu'elle m'aime encore. Sa main m'était promise. Sa mère avait contracté avec bonheur cet engagement; mais un autre est venu: il est riche, il porte un nom distingué, il a de plus belles manières et il a été plus habile que moi; il l'a emporté. Madame Richard me l'a dit hier, elle me l'a dit avec franchise et bonté, et je me suis retiré, et je vais vous quitter, mon père: j'irai à Paris finir d'apprendre mon état; on ne guérit les plaies de l'amour qu'en fuyant l'objet aimé. Loin de Julie, je l'oublierai peut-être; mais vous, ne la laissez pas, parce qu'elle vous enlève un fils; restez l'ami de sa mère, quoique ce soit peut-être à elle que je doive la perte de mon bonheur. »

Ce n'était point son cœur, ce n'était point son âme que Gustave avait adorés dans Julie: c'était sa beauté; et la beauté pâlit bientôt aux yeux de l'amant qui n'a recherché que cette qualité dans sa ma-

trière, et on lui devient infidèle dès que, par la possession, elle n'exerce plus le même empire sur les sens.

C'est ce qui arriva à Julie avant que le premier anniversaire de son mariage fut venu. La pauvre femme! elle s'était mariée pour jouir des délices que donne l'opulence, et le même jour que Gustave s'unissait à elle, un oncle, dont il était l'héritier et qui avait désapprouvé son mariage, lui enlevait par testament une partie des biens sur lesquels il comptait. Elle s'était mariée pour prendre part aux plaisirs du monde; et le monde avait reçu si froidement la fille de l'artisan, devenue grande dame; et les femmes jalouses de sa beauté, dont elle lui faisait un crime, parce qu'elle éclipsait la leur, l'avaient rendue si malheureuse par leur envie et leur malignité, qu'elle était rentrée dans la retraite, le cœur altéré, n'ayant plus même dans sa solitude, les joies de l'épouse: car les caresses conjugales sont comme les anneaux d'une chaîne: un premier brisé, le lien est rompu; et depuis long-temps, Gustave, par son délaissement, avait laissé deviner à sa femme qu'il ne l'aimait plus.

Trois années s'écoulèrent ainsi. La veuve Richard était morte, déplorant le fatal mariage que son ambition de mère lui avait fait désirer pour Julie, et baissant, à ses derniers instants, les joues de ses deux filles qui l'étreignaient dans leurs embrassements.

Pour acquitter quelques dettes, Gustave ne tarda pas à faire vendre le modeste héritage des deux orphelines. Adèle alla demeurer chez le maître-maçon, Prudhomme, et Julie, peu de temps après, fut obligée de suivre Gustave à Paris.

Les âmes douces et résignées, si puissantes par leur douceur et leur résignation même pour ramener des caractères simplement égarés, sont méconnues par les êtres que le vice a entièrement conquis; sur de tels hommes la douleur muette de l'épouse est sans influence, ou plutôt même elle entretient, si elle n'augmente, la rudesse et les mauvais penchants du mari.

Julie en offrait un triste exemple. Elle s'était vu successivement négligée, délaissée, remplacée dans le cœur de Gustave, et à peine si quelques timides plaintes étaient sorties de sa bouche. Elle avait vu Gustave dissiper ses biens dans une vie de désordre, et, dans sa trop indulgente bonté, elle souffrait les privations et la gêne sans proférer un mot. Il faut le dire aussi, Julie ne conservait plus aucune illusion, comme presque toutes les femmes, elle s'était d'abord créé une idole de l'amant qu'elle avait accepté pour époux; puis elle avait reconnu que l'idole était d'argile, et peut-être pleurait-elle, silencieuse, l'autre idole qu'elle avait dédaignée.

ruption déborde, les consciences sont mises à l'encan, les électeurs vendent leurs voix en détail aux députés et ceux-ci les revendent en gros au ministère. Il vaut mieux se priver d'un petit bien que d'attirer sur soi un grand mal.

Le désarmement commencé par le ministère est complet. Pendant qu'il rappelle 12,000 hommes de l'Afrique, il renvoie 6,000 matelots, sans compter ceux que l'on va congédier sur la division navale qui est dirigée sur Brest. Avant un mois, l'effectif de nos forces navales sera diminué d'un grand tiers : c'est ce moment que l'Angleterre choisit pour renforcer la station du Tage et celle de Gibraltar. *Courrier.*

Nos lecteurs se rappellent l'affaire de M. Bourdeau, pair de France, contre le *Progressif de Limoges*. M. Bourdeau se prétendait calomnié par des faits publiés par le journal patriote, relativement à ses actes comme président du conseil-général. Pour échapper à la juridiction du pays représenté par le jury, il avait fait citer le *Progressif* pardevant le tribunal de première instance, et réclamait des dommages-intérêts énormes pour le préjudice qu'avaient apporté à son honneur et à sa réputation les prétendues calomnies de la feuille radicale. M. Bourdeau prétendait que la question de calomnie qui ne pouvait être résolue que devant la cour d'assises, pouvait être écartée par le tribunal, et qu'il devait seulement se poser la question de savoir si les articles publiés par le *Progressif* avaient porté à l'honneur du plaignant un préjudice qui peut s'évaluer en argent.

Cette doctrine soutenue par M. Bourdeau eût été un dangerux précédent : il ne s'agissait de rien moins que d'enlever à la connaissance du jury les délits de presse relatifs aux fonctionnaires publics. La presse traînée à chaque instant devant les tribunaux civils eût été obligée de leur rendre compte de ses actes, sans que le délit eût été constaté; elle eût pu être ruinée par d'énormes amendes. On voulait, sans avoir besoin de prouver qu'il était calomniateur, faire porter au journal la peine de prétendues calomnies : c'était une impunité qu'on voulait créer en faveur des fonctionnaires publics. On espérait que la presse, menacée dans ses intérêts pécuniaires, fermerait les yeux sur leurs actes, qu'elle reculât devant l'appréhension d'énormes dommages-intérêts auxquels elle devait nécessairement être condamnée, qu'elle préférerait le silence à la ruine. On espérait soustraire les hommes du gouvernement à la juridiction de la presse, qui les détruit les uns après les autres, et les rendre pour ainsi dire inviolables.

Le tribunal de Limoges n'a pas voulu se rendre complice de cette nouvelle attaque dirigée contre la presse; il a déclaré qu'on ne pouvait prouver la vérité des faits allégués relatifs à un fonctionnaire public que par-devant la cour d'assises; que, le fait de la calomnie ne pouvant être prouvé devant lui, il était incompétent pour apprécier les dommages-intérêts qui pouvaient résulter de ce fait.

### Plan général des alignements de Nevers.

Nous appelons l'attention des propriétaires de Nevers sur l'enquête ouverte en ce moment à la mairie, touchant le projet de plan général des alignements de la ville, et nous invitons ceux qui auraient des observations à faire, soit dans l'intérêt général, soit dans leur intérêt privé, à les adresser au secrétariat avant le 30 novembre, date de la clôture de l'enquête. Une fois ce plan adopté, il servira de règle définitive pour les alignements à donner à l'avenir. C'est le seul moyen de mettre fin à tous ces alignements de complaisance qui ont fait du chef-lieu de la Nièvre l'une des villes les plus irrégulières de France. Nos colonnes seront ouvertes à toutes les réclamations légitimes.

Pendant que Gustave dissipait sa fortune et déshonorait son nom, Henri augmentait son bien-être et acquérait de la réputation. Arrivé à Paris après le mariage de Julie, il avait, par l'étude, agrandi ses idées, élevé son âme et formé son talent. Devenu architecte, il s'était marié à Adèle, la sœur de la femme qu'il avait tant aimée, et par un de ces hasards qui se rencontrent, il habitait depuis quelque temps, un appartement en face de la modeste chambre que Julie occupait de l'autre côté de la rue.

L'infirmité d'un secret qu'elle ne confiait qu'à ceux qui souffrent comme elle. Contemplant derrière sa persienne, toujours soigneusement fermée, l'heureux ménage de sa sœur, Julie eût comme rougi de lui confesser ses souffrances, de faire connaître à Henri, dont elle avait repoussé l'amour, les torts de l'homme qu'elle lui avait préféré.

Il n'est pas vrai que la solitude calme l'âme et apaise les douleurs de la vie. Dans sa retraite, Julie reportait ses pensées en arrière, et dans son abandon, interrogeant son cœur, elle y retrouvait les traces de l'ami de son enfance, de celui à qui elle avait été destinée; la nuit, au milieu de ses insomnies, elle rêvait un bonheur qu'elle, aussi, eût pu goûter; le jour, à sa fenêtre, en présence du tableau qu'elle avait sous les yeux, de sa sœur, heureuse mère, couvrant de baisers son jeune enfant, d'Henri, fortuné époux, toujours empressé et radieux auprès de sa femme, de cette maison bien ordonnée, où se montraient l'aisance et la paix, elle poussait un triste soupir, et jetant autour d'elle un sombre regard, elle se disait : « Le bonheur est là; le travail, l'honneur et des goûts modestes l'ont apporté; tandis qu'ici règne le désespoir amené par le désordre des passions. »

On vit longtemps, le cœur plein de chagrins et de peines; Julie languissait comme la fleur touchée par le tranchant de la charrue, sans pourtant que la mort se hâtât de venir abattre, d'un dernier coup de faux, cette fleur dont les orages avaient courbé la tête. Son dernier jour était cependant marqué. La jeune femme ne pouvait plus qu'à de longs intervalles quitter son lit pour se traîner à la fenêtre; bientôt cette dernière consolation lui devint impossible.

Sentant sa fin approcher, elle ne put résister au besoin d'embrasser et Henri et sa sœur. Appelés, ceux-ci accoururent et Adèle se jeta dans les bras de Julie : « Julie, toi ici, toi ainsi ! » s'écria-t-elle. Et Henri, appuyé sur la couche de la malade, la regardait en pleurant.

Tandis que Gustave était au loin, dépensant les dernières bribes de sa fortune dans les orgies, Henri et Adèle, souffrant des maux de leur sœur, comme s'ils les eussent ressentis eux-mêmes, adouciaient par une sensibilité généreuse les derniers instants de Julie. Ils la plainaient, la consolait, la soulageaient, et, partageant, pour ainsi

ditimes; c'est à ce titre que nous accueillons celle qu'on va lire. Les motifs qui y sont invoqués sont trop puissants pour que le conseil municipal ne les prenne pas en sérieuse considération.

« En matière d'alignement, le principe qui doit dominer, c'est la rectitude et la régularité des rues et places, l'intérêt des particuliers, la question d'économie pour la commune, enfin la promptitude dans l'exécution du plan ne viennent qu'après; mais ces considérations doivent prévaloir quand il est impossible d'obtenir des lignes directes. En appliquant ces règles au projet de plan d'alignement de la ville de Nevers, sur lequel les habitants sont appelés à émettre leur avis, et en concentrant son attention sur l'alignement proposé pour la rue du Charnier, on voit que l'auteur du projet n'a pas pensé à rendre cette rue droite, il a cherché à l'élargir et à lui donner les mêmes proportions dans toute son étendue. Mais l'alignement proposé a l'inconvénient de porter un grave préjudice aux propriétaires des maisons numérotées 1, 3, 5, 7, 9 sur le plan. Ces maisons, ayant peu de profondeur et sans cours sur les derrières, se voient enlever jusqu'à 1 mètre 55 centimètres, en sorte qu'il y en a une à qui il ne reste que 4 mètres 25 c. de profondeur, espace insuffisant pour pouvoir construire; le préjudice pour ces propriétaires est notable, et s'il faut que la ville les en indemnise, ou plutôt qu'elle achète leurs terrains, dont ils ne peuvent plus se servir, elle sera entraînée dans des dépenses hors de proportion avec l'importance secondaire de cette rue. On comprend d'autant moins le motif qui a déterminé l'auteur du plan à prendre l'alignement du côté des numéros 1, 3, 5, 7 et 9, etc., qu'en le prenant de l'autre côté on ne faisait reculer que le propriétaire de la maison à l'angle de la rue Saint-Etienne et du Charnier, maison, qui a tant de profondeur, que la réduction d'un mètre 55 centimètres sera une diminution insensible. Le surplus de l'élargissement de la rue se prend sur un terrain communal dépendant de l'église Saint-Etienne. Et comme le conseil municipal a décidé d'abattre le mur qui sépare ce terrain de la rue, sans dépense aucune pour la ville, sans léser aucun intérêt particulier, on pourra, aussitôt le plan adopté, donner à une partie de la rue du Charnier la largeur proposée par la commission. Cet alignement qui n'est pas plus désavantageux que l'autre sous le rapport de la régularité de la rue, doit être préféré, puisqu'il ne porte préjudice à aucun intérêt particulier, et qu'il est pour la ville d'une exécution plus prompte et moins dispendieuse. Les réclamants ont trop de confiance dans la sagesse du conseil municipal pour penser qu'il ne fera pas droit à leur demande qui tend à ce que l'élargissement de la rue du Charnier dans la partie qui avoisine les rues de la Barre et Saint-Etienne soit pris du côté de l'église. »

On nous a signalé, dans une lettre sans signature, de sévices graves et une arrestation arbitraire qui auraient été commis par des agents de police sur un habitant du Ravelin. Comme ces faits seraient de nature à appeler, sur ceux qui s'en seraient rendus coupables, une répression sévère, nous ne pouvons, sur la foi d'un anonyme, leur donner place dans nos colonnes; nous attendrons, pour les livrer à la publicité, que l'auteur de la lettre nous donne au moins la garantie de sa signature.

La Loire est sortie de son lit et a inondé les campagnes par suite des dernières pluies; mais on a eu aucun ravage à signaler, et depuis quelques jours le fleuve baisse.

On nous signale un déplorable accident arrivé dans la commune de Coulanges, au moulin à mécanique exploité par M. Litzelmann. Un rouage a saisi un ouvrier par ses vêtements; le meunier s'est hâté de fermer la pelle, mais il était trop tard; quand on a retiré ce malheureux d'entre les engrenages, il n'existait plus.

dire, ses malheurs, ils en adouciaient l'amertume. Les pleurs qu'on verse ensemble paraissent moins amers.

« Adèle, dit Julie, un soir qu'Henri et sa femme vallaient au chevet de son lit, Adèle, ma tendre amie, que ce spectacle de ta sœur délaissée, pauvre et mourante, l'apprenne que l'opulence, tant recherchée dans le mariage ne garantit pas la félicité pour l'avenir. Tu as une fille, prends pour elle leçon de mon exemple; réprime en elle, s'il tentait d'apparaître, le sentiment de la vanité. L'artisan qui exerce laborieusement et honorablement sa profession, assurera plutôt le bonheur d'une femme que le riche désœuvré qui consomme chaque jour sans jamais rien produire et se jette dans la dissipation par oisiveté. Entre un homme qui se fait un nom et celui qui déshonore le sien, le choix peut-il être douteux? » ajouta-t-elle en regardant Henri.

Elle s'était animée en parlant et paraissait visiblement fatiguée. Elle fit une pause. Henri soutenait l'oreiller sur lequel s'appuyait sa tête; Adèle lui faisait sentir un flacon d'éther, car sa respiration devenait difficile et saccadée. Elle fit un effort et reprit : « Pas d'amour durable chez la femme, si l'estime des autres n'entoure son mari; si, devenue par le mariage partie de lui-même, au lieu de la considération qu'elle a compté devoir lui revenir en prenant son nom, elle n'obtient que la solidarité du mépris.... Je me sens mourir.... Adèle, va et m'apporte la fille, que je la bénisse.... Henri, votre main. »

Quand Adèle revint, Henri tenait la main glacée de Julie; la jeune femme n'était plus. *FRÉDÉRIC DEGEORGE.*

(*Almanach populaire.*)

### Marengo.

On lit dans l'*Almanach populaire* : « On n'aura jamais tout dit sur le merveilleux instinct de la race canine. Le chien de Montargis, Moustache, Braque et Philas ont d'innombrables émules auxquels, pour être célèbres, il ne manque qu'un Homère quelconque. »

« Voici l'Odyssée d'un de ces intelligents animaux. Près de Saint-Omer, ville calme et béate, qui paraît devoir porter le deuil éternel des anciennes splendeurs de l'abbaye de Saint-Bertin, s'élève un délicieux et frais village qui a nom Blandèque. »

« Là vivaient, au commencement de 1832 dans une simple cabane, une vénérable grand-mère, sa fille la veuve François, un jeune enfant, deux vaches nommées Brune et Blonde, et Marengo, le héros de cette histoire, qui n'est ni un conte, ni une fable. »

« Le produit de la vente du lait de Brune et Blonde suffisait aux besoins de la modeste famille. »

### Actes officiels.

Une ordonnance du roi promulguée à Paris, le 27 octobre, porte : 1° Que la forêt domaniale d'Arcy (Nièvre) sera exploitée en taillis sous futaie;

2° Qu'elle sera divisée en sept séries, composées ainsi qu'il suit : 1<sup>re</sup> Série, partie du massif d'Arcy, d'une contenance approximative de 295 h. 70 c. 2<sup>e</sup> Id. id. 259 76 3<sup>e</sup> Id. Massif de la Croix du Cerf, de 254 25 4<sup>e</sup> Id. Massif de feuillet, de 107 57 5<sup>e</sup> Id. Massif de Reboussière, de 118 77 6<sup>e</sup> Id. Le bois aux Couets, de 173 18 7<sup>e</sup> Id. Ronceaux, de 282 92

CONTENANCE TOTALE. 1491 45

3° Que les séries numéros 1, 2, 3, 4 et 7, seront exploitées à la révolution de trente ans, et que les séries numéros 5 et 6 seront exploitées à la révolution de 25 ans;

4° Que pendant la première révolution, les interruptions et doubléments de coupes nécessités par l'âge du peuplement, et prévus dans les propositions de l'administration des forêts, seront opérés; 5° Qu'à l'âge de quinze ans on opérera un nettoiement des bois blancs, brins dominés et arbustes nuisibles.

— Une autre ordonnance promulguée le même jour, accorde une pension de 100 fr. à dame Catherine Rabeuf, veuve du sieur Louis-Etienne Guillard, gendarme, mort des suites de blessures reçues dans un service commandé, ladite veuve domiciliée à Cosne.

— Une autre ordonnance promulguée le même jour, ordonne que sous la direction des agents forestiers locaux, il sera procédé, dans la forêt domaniale de Tronçais (Allier), à l'abattage de quatre chênes et quatre charmes, nuisibles à la salubrité de la maison forestière et à l'assainissement du chemin vicinal de Cerrilly à Urçay. La même ordonnance dispose qu'il sera procédé aux opérations relatives à l'aménagement des bois appartenant aux communes ci-après désignées.

Le quart de la contenance de chacun de ces bois à prendre dans le meilleur fonds, sera distrait pour former la réserve prescrite par l'article 93 du code forestier, et le surplus sera divisé, savoir :

Pour les bois communaux de Chauprix, Mortanges et Nolay-Pruneaux, annexes de la commune de Nolay (Nièvre) de 25 coupes annuelles.

Pour les bois communaux de Savigny, Poil-Fol (Nièvre) de 25 coupes annuelles.

Pour les bois communaux de Rue-Naudin, annexe de la commune de Saint-Brisson (Nièvre) de 25 coupes annuelles.

— Une ordonnance du roi, promulguée à Paris, le 30 octobre, érige en succursales les églises de 139 communes et sections de communes y désignées, et au nombre desquelles se trouvent :

- 1° Alligny, canton de Vailly (Cher); 2° La chapelle Saint-Ursin, canton de Vailly (Cher); 3° Ardenais, canton du Châtelet, (Cher); 4° Montilly, canton de Moulins; (Allier); 5° Deneuille, canton de Montluçon, (Allier); 6° Mazirot, canton de Marcillat, (Allier); 7° Ouagne, canton de Clamecy, (Nièvre); 8° Montambert-Lannay, canton de Fours, [Nièvre]; 9° Lamenay, canton de Dornes, [Nièvre]; 10° Saint-Aubin, canton de Tannay, [Nièvre];

### Elections municipales de Toulouse.

Nous avons enregistré les premiers échecs du pouvoir dans la reconstitution du conseil municipal de Toulouse, qui avait été dissous par ordonnance royale après les troubles de cette ville. Ces échecs continuent. Dans la seconde section, MM. Capelle, Fornier, Recoulet et Albert, conseillers sortants, ont été réélus. Quand à la troisième section les réélections ont été plus significatives encore. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet :

« La lutte était sérieuse dans notre section. Il s'agissait d'abord de repousser M. Arnoux, désigné comme notre maire futur. Nous lui avons opposé M. Joly, notre député radical, et le succès a été complet. Au moment où le 117<sup>e</sup> bulletin en sa faveur (117 était le chiffre de la majorité absolue) est sorti, des applaudissements et des cris de : Vive Joly ! se sont fait entendre à l'intérieur et sur la place du Capitole. Il y avait foule sur toutes les avenues du collège et sur la place; le justemilieu est attéré. Son chiffre de 53 pour M. Arnoux lui a prouvé qu'il n'est plus même un parti, au moins dans notre section. »

« Voici les chiffres obtenus par les candidats de l'opposition, tous quatre élus : MM. Perpessac, ancien maire démissionnaire, 204; Martin, intendant militaire en retraite, 199; Cayrel, membre du conseil dissous, 176; Joly, député, 154. Voici les chiffres des candidats du pouvoir : MM. Ollier, membre sortant, 57; Arnoux, membre sortant, 53; Salles, 34; Lejenue, maire provisoire imposé à Toulouse, quinze voix. » *National.*

« Chaque matin, la veuve François venait à Saint-Omer distribuer sa marchandise à ses pratiques qui étaient nombreuses, car le lait de Brune et Blonde était justement apprécié; ce n'était pas, comme la crème de Paris, un composé de cervelle de mouton délayé dans l'eau et saupoudrée de blanc d'Espagne; c'était du lait, excellent, parce que c'était du lait. »

« Marengo était toujours du voyage. Il traînait une petite charrette sur laquelle étaient placés les différents pots disposés à l'avance pour chacun des habitués de la ville; le bon caniche s'acquittait de sa tâche avec zèle et intelligence; il savait où commençait et où finissait sa tournée, et son instinct lui disait assez devant quelles maisons il devait s'arrêter. Aussi Marengo, le chien de la veuve François faisait-il l'admiration de tous les bourgeois Audomarois. »

« Le calme dont jouissait le ménage de Blandèque ne devait pas durer. Le choléra vint porter le deuil dans la pauvre famille. La veuve François fut la première victime, et son fils, pauvre orphelin de dix ans, ayant une vieille grand-mère à soutenir, continua les courses matinales à Saint-Omer pour la vente du lait de ses vaches. L'intelligence de Marengo semblait grandir à mesure que le malheur venait accabler ses premiers maîtres. »

« Un matin, la petite voiture était attelée, les pots mis à leur place, et Marengo attendait la venue de son jeune maître; mais celui-ci éprouvait les premières atteintes du mal qui devait le conduire au tombeau. Le bon chien pressentant qu'il devait dès lors se passer de conducteur, se mit seul en route pour Saint-Omer. »

« Arrivé à la porte de la première pratique, Marengo se mit à aboyer, et il donna à entendre, par ses gémissements, que lui seul représentait la pauvre famille de Blandèque; il alla ainsi de maison en maison, sans en oublier une seule. Chacun prit son pot de lait comme d'habitude, et le remplaça sur la petite voiture par celui vide de la veille. »

« De retour au logis, Marengo reconnu, par la désolation qui y régnait, qu'il avait bien fait de ne pas attendre le malheureux orphelin. »

« Depuis ce moment et pendant quelques mois, Marengo, guidé par son admirable instinct, fit seul chaque jour sa tournée habituelle. Enfin, la vieille grand-mère succomba à son âge et à ses chagrins, et les deux vaches furent vendues par ses héritiers. »

« Le pauvre Marengo refusa de reconnaître d'autres maîtres; fidèle à ses habitudes, il venait chaque matin aboyer tout seul à la porte de ses anciennes pratiques. »

« Un soir d'hiver on le trouva roide et glacé sur le seuil de la cabane de Blandèque. »



**Inondations.**

— On lit dans le *Bourbonnais* :  
Encore de nouveaux malheurs ! encore de nouvelles pertes ! Le cœur se serre à l'aspect de cette périodicité effrayante de calamités !

On écrit de Beaucaire en date de mardi :  
« Les digues *Saint-Denis* et de l'*Abattoir* ont été emportées par le Rhône, et la plaine est de nouveau submergée... Le *mas Fousat* a été démoli par les eaux et a complètement disparu. Des embarcations travaillent au sauvetage. M. le préfet et MM. les ingénieurs sont arrivés. On annonce pour cette nuit une nouvelle crue. »

— Villeneuve-les-Avignon a été l'un des pays les plus maltraités par le Rhône. Une lettre de cette ville, en date du 25, a donné les détails suivants à la *Gazette du Bas Languedoc*.

« Nous sommes affligés d'un désastre pareil à celui qui plongea notre pays dans la désolation l'année dernière; le Rhône a de nouveau envahi notre cité. Dans l'espace d'une seule nuit, il s'est élevé à une hauteur étonnante; dans le courant de la journée les eaux ont toujours été croissant; enfin, sur le soir, les digues s'étant rompues, les rues basses de la ville ont été submergées presque en un clin-d'œil. En ce moment [neuf heures du soir], il croît encore d'une manière sensible, en sorte qu'une panique s'est emparée de tous les habitants. On les voit, des flambeaux à la main, errants d'une rue à l'autre, s'interrogeant avec anxiété, et voulant tous s'assurer par eux-mêmes des progrès alarmants de l'inondation. On déménage au rez-de-chaussée; la plupart transportent leurs effets chez leurs parents ou amis dans les quartiers élevés, et l'on voit passer les troupeaux que l'on conduit en lieu de sûreté. Mais c'est surtout l'île de la Berthelasse qui est dans une position effrayante. Quand on pense qu'il y a là 300 habitants, pour ainsi dire à la merci de ce terrible élément, qui ne peuvent, pendant la nuit, recevoir des secours de personne, et qui sont dans des trames mortelles au souvenir des malheurs qu'ils ont éprouvés l'an passé et qu'ils voient sur le point de se renouveler encore, le cœur se serre de pitié, et l'on se prend à déplorer l'impuissance où l'on se trouve d'aller les délivrer de leur frayeur et de leurs dangers. Fasse le ciel que les flots s'écoulent aussi rapidement qu'ils se sont précipités dans nos campagnes ! »

Les dernières diligences parties d'Avignon pour notre ville ont laissé les bas quartiers encore couverts d'un mètre d'eau. Les avenues de la ville du côté de la Durance sont également inondées, cette rivière ayant débordé à Bompas.

Arles, le 26 octobre (10 heures du matin).  
« Le Rhône vient de submerger toute la plaine de Beaucaire et d'Arles. Il a brisé ses digues du côté de cette dernière ville, entre Tarsan et le hameau de Lansac. Je ne puis préciser l'endroit où il a fait irruption du côté du Languedoc; mais à l'heure où je vous écris, toute cette plaine est sous l'eau. »

« La maille-poste a été arrêtée par l'inondation près de Saint-Gabriel. Elle a rétrogradé sur Arles, et s'est dirigée sur Nîmes par la route de Bellegarde; maintenant que cette route est encore submergée, notre ville se trouve dans la plus triste position. Les semences, presque achevées, sont perdues; on n'a aucune espérance de voir finir ce fléau, et chacun se dit que notre pays est ruiné. »

— La ville de Lons-le-Saulnier a été inondée ainsi que la ville de Bourg dans la nuit du 24 au 25. On lit ce qui suit dans le *Sentinel* de Lons-le-Saulnier :

« Les eaux ont de nouveau envahi notre ville et ne se sont retirées que vers les 5 à 6 heures; mais c'est surtout dans la nuit du dimanche au lundi, au milieu du tonnerre et des éclairs, qu'une pluie véritablement tropicale a fait de nouveau sortir de leurs lits nos deux torrents, la Vallière et le Soldan. Les rues du Jura, de Saint-Désiré et la rue Neuve servaient de passage à un torrent d'un volume considérable, et leurs habitants ont été sur pied toute la nuit pour chercher à se préserver des eaux. Jamais nos deux rivières ne s'étaient autant élevées, et l'inondation de l'année dernière était restée au-dessous de 10 à 11 centimètres. La ville de Lons-le-Saulnier aurait des dépenses considérables à faire pour éviter de semblables désastres; elle a déjà sollicité de l'administration des ponts et chaussées des travaux qui devront remédier en partie au mal, et tout fait espérer qu'ils seront bientôt en voie d'exécution. »

— Voici les autres nouvelles du Jura qui sont vraiment désolantes : On écrit de Dornblans en date du 25 :

« Nous avons sous les yeux un tableau de désolation qui réveille toutes les alarmes de l'inondation de 1840; déplorable, anniversaire pour nous comme pour nos voisins ! Nous voyons encore la Seille écumante et jaunâtre, sillonner des parties de territoire qu'elle n'avait peut-être jamais touchées; nous regardons passer des arbres déracinés qui tombent tour-à-tour, et qui cèdent à la rapidité des nouveaux courants. Quand leurs branches ne se brisent pas aux branches des ponts, leurs corps y soulèvent les eaux, qui semblent s'irriter de ces obstacles et s'en venger avec plus de furie. Les chaussées se rongent, les culées sont assaillies, les murs de clôture ne résistent plus, les vergers, les champs, tout s'en va. Un moulin investi par la rivière, en est traversé de toutes parts et n'attend plus de secours. Je viens de voir tomber le pont du moulin entre des groupes de spectateurs qui se sont ainsi trouvés séparés subitement. »

« La pluie continue : il faut nous attendre à quelques malheurs. La famille du menuisier, inaccessible au milieu des courants, nous donne les plus vives inquiétudes. »

— Dans cette terrible nuit du 24 au 25, plusieurs personnes qui habitent leurs maisons de campagne sur le versant occidental du Revermont, ont cru ressentir une secousse de tremblement de terre qui a été suivie d'un violent coup de tonnerre. Des personnes qui se trouvaient assez éloignées l'une de l'autre, ont éprouvé dans la nuit le même mouvement d'oscillation. Nous notons ce fait pour les observateurs, car il n'y aurait rien d'étonnant que dans cette tourmente des éléments, un tremblement de terre se fût fait sentir.

— Nous recevons de désastreuses nouvelles de l'arrondissement de Dôle. Les rivières se sont élevées à une hauteur qu'elles n'avaient jamais atteinte. Une partie du pont de Parcey, route royale de Paris à Genève, a été emportée par la Loue. Par suite de cet événement, les communications sont momentanément interrompues entre l'arrondissement de Dôle et ceux de Poligny et Lons-le-Saulnier. Nous attendons avec anxiété des nouvelles des autres communes riveraines du Doubs et de la Loue, déjà victimes d'une récente inondation.

— De nombreuses bandes d'oiseaux de passage ont été remarquées à la frontière du Nord. Leur prompt apparition serait, dit-on, le symptôme d'un hiver rigoureux qui arriverait de bonne heure.

**FAITS DIVERS.**

La garde nationale de Paris continue de saisir toutes les occasions de protester contre la marche du gouvernement, en portant ses suffrages sur des citoyens notablement connus pour leurs sentiments patriotiques. Nous avons deux nouvelles élections à ajouter à celles que nous avons signalées il y a peu de temps. MM. Vallé et Lesséré, qui tous deux ont figuré à la tête du mouvement réformiste du 12 janvier 1840, et qui furent suspendus à cette époque par mesure administrative, viennent d'être encore une fois élus, le premier, par la 2<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> bataillon de la 4<sup>e</sup> légion; à la majorité de 60 voix sur 62, le deuxième dans l'une des compagnies de la 6<sup>e</sup> légion, à la majorité de 73 voix contre 41. Ce sont là des symptômes qui indiquent les progrès de l'opposition dans les rangs de la garde nationale. Le pouvoir avait fait tout ce qu'il avait pu pour empêcher ces réélections; tous ses efforts sont venus se briser devant l'énergique volonté des citoyens.

— Le travail diplomatique commencé la semaine dernière se continue. Ce travail fait partie du plan de conciliation adopté par M. Guizot. On parle d'un poste diplomatique assez important, donné à un député qui débiterait aussi dans la carrière, après s'être essayé dans un écrit sur la politique extérieure et la défense du traité du 13 juillet.

On annonce la nomination de M. Buchet-Martigny, consul-général à Buenos-Ayres, au consulat-général d'Anvers.

M. de Ségur est envoyé à Smyrne en remplacement de M. Challe, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il paraît qu'un consulat-général de Buenos-Ayres doit être substitué une légation à laquelle serait appelé un premier secrétaire d'ambassade, d'autres disent un membre de la chambre des députés, fougueux défenseur du 15 avril qui aurait le titre de ministre plénipotentiaire auprès de la république Argentine.

— On écrit d'Alger :

« Le 21 octobre M. le général Baraguay-d'Hilliers s'est remis en campagne pour commencer le ravitaillement de Médéah. Le général Changarnier, qui avait été momentanément investi du commandement du territoire à Alger, vient de remettre ce commandement entre les mains de M. le général baron de Berthois. Il est parti pour Blidah, où il va se mettre à la tête du corps expéditionnaire. »

« Une médaille d'honneur en or vient d'être décernée par M. le ministre de la marine à M. Armand, vérificateur des douanes à Bone, en récompense de sa conduite lors du naufrage du brick autrichien l'*Impératrice*, en novembre 1839. »

**CONSPIRATION DE BRUXELLES.**

Toute la famille du général Vandermissen a été arrêtée, ainsi que le général Lecharlier, un sieur Duperrier, ancien officier de volontaires, et un sieur Malaise, ex-sous-officier, ferblantier hors la porte de Namur, et qui aurait confectionné des gargousses. D'autres mandats d'amener ont été lancés, notamment contre des officiers.

On a saisi 100 kil. de poudre dans la maison de M. Vandermissen. On a saisi ailleurs des armes, deux obusiers portatifs et plusieurs caisses contenant des balles, des mèches à canon et d'autres munitions. Le sieur de Grehen, dont nous avons annoncé l'arrestation, avait réussi à s'évader; on l'a ressaisi presque aussitôt.

Dans chacune des stations de chemin de fer, une seule porte est ouverte pour l'entrée et la sortie des voyageurs. Les piquets de gendarmerie dans ces stations ont été renforcés. Des agents de police sont en surveillance au bureau des postes. Bruxelles est tranquille.

— On lit dans l'*Indépendant* de Bruxelles, du 2 octobre

« Quatre faits sont à présent matériellement constatés : 1<sup>o</sup> saisie de deux canons neufs en bronze à percussion, avec affût et attirail, qu'il ne faut pas confondre avec deux autres canons d'artificiers également entre les mains de la justice; 2<sup>o</sup> saisie de boulets s'adaptant aux deux canons neufs; 3<sup>o</sup> saisie de cent kilogrammes de poudre dans la maison de Vandermissen, à Duterbeck; 4<sup>o</sup> enfin saisie à la diligence de caisses renfermant un obusier, des balles et quelques fusils, à l'adresse de Grehen, venant de Paris. »

« Trois locomotives extraordinaires ont été dirigées dans la nuit de vendredi sur Gand, Liège et Anvers. Un des chefs du parquet de Bruxelles est parti pour Gand par un de ces convois, mais il en est revenu presque aussitôt. A Anvers, c'est un officier supérieur qui paraît avoir été envoyé pour faire consigner les troupes. On parlait dans cette ville de mesures de précautions prises sur la frontière de Hollande. Partout, au reste, à Anvers comme à Gand et à Liège, on se refusait à croire à la gravité du complot découvert. »

Il paraît positif qu'à Bruxelles des tentatives ont été faites pour embaucher des sous-officiers de la garnison qui ont dénoncé ces menées. »

**INSURRECTION ESPAGNOLE.**

— La junte suprême de vigilance et de sûreté publique de la province de Barcelone a fait connaître ce qui suit :

« Dans la réunion qui a eu lieu, et à laquelle ont assisté les membres de la députation provinciale et de la municipalité, ainsi que les commandants, il a été décidé que demain matin, à neuf heures, la courtoine intérieure de la citadelle serait démolie. Toutes les mesures sont prises pour que la tranquillité ne soit troublée en aucune façon, et pour qu'aucune personne étrangère à l'opération n'y prenne part. »

« Barcelonne, à minuit, du 25 au 26 octobre 1841. »

Le *Constitutionnel* du 20 octobre adresse à ce sujet l'exhortation suivante aux Barcelonnais :

« Concitoyens; le jour de demain sera un des plus heureux pour nous. La courtoine de la citadelle qui domine la ville sera démolie, et cette forteresse aura cessé d'être un moyen d'oppression contre nous. Espérons que ce grand acte ne sera souillé par aucune scène désagréable. Vous nous avez donné des preuves éclatantes de votre loyauté et de votre bravoure. L'histoire enregistrera le souvenir de la journée de demain, et les générations futures béniront les patriotes illustres qui les auront délivrées de la crainte de gémir un jour dans les donjons de la citadelle. »

**INCENDIE DE LA TOUR DE LONDRES.**

Une partie de la vieille forteresse normande connue sous le nom de la Tour de Londres, et qui est à la fois un dépôt d'armes et un magasin où sont renfermés les joyaux de la couronne, ainsi qu'un grand nombre d'objets précieux comme souvenirs historiques, vient d'être la proie de l'incendie. C'est samedi, à dix heures et demie du soir, qu'un soldat en faction sur une des terrasses aperçut le feu, il vint déclarer dans l'intérieur d'une tour appelée la Tour Ronde. Un coup de fusil donna aussitôt l'alarme; mais, avant que les premiers secours fussent arrivés, les flammes s'échappaient déjà par les fenêtres de la tour incendiée. A 11 heures, malgré le jeu des pompes, la Tour Ronde s'écroula. Le feu venait alors de gagner la salle dite des armures. A minuit cette salle n'était plus qu'un immense brasier, et les flammes enveloppaient la tour dite Tour Blanche; à une heure, cette seconde tour s'écroula avec un bruit effroyable. L'incendie avait alors atteint toute sa violence; à deux heures, il diminua d'intensité; à trois heures, on l'avait complètement maîtrisé.

On ne connaît pas encore toute l'étendue des pertes : ce que l'on sait, c'est que le feu a détruit 200,000 fusils en bon état, emmagasinés dans un des bâtiments incendiés; un grand nombre d'armures anciennes; des canons enlevés à Cherbourg ou pris à Waterloo; 8 drapeaux envoyés, en 1798, par Bonaparte au Directoire; la roue du jouvencail du *Victory*, à bord duquel est mort Nelson, etc., etc.

Les archives et les cartes déposées dans la tour, ainsi que les joyaux et les diamants de la couronne d'Angleterre, ont été sauvés. La chapelle de Saint-Pierre, bâtie par Edouard 1<sup>er</sup>, et dont les caveaux renferment les tombeaux d'un grand nombre de personnages historiques, attaqués un instant par le feu, a été également conservée.

On croit que le feu est le résultat d'un accident; il aurait été mis à l'intérieur de la Tour Ronde par des tuyaux de poêle. (*National*.)

**VARIÉTÉS.**

**Physiologie de l'électeur de petite ville.**

L'électeur est fait comme tout le monde, il est borgne, boiteux, manchot ou bien fait; c'est un sot ou c'est un homme d'esprit, selon que l'a voulu la nature. La dignité électorale ne change rien ni au physique ni à l'intelligence du titulaire. Vous êtes électeur, vous l'êtes depuis hier, et demain, avec l'aide du recensement, je serai peut-être électeur. Vos habitudes n'ont point changé avec votre patente et votre cote mobilière, et les miennes ne se modifieront pas sans doute avec mon bordereau. Cependant, il y a dans l'électeur, surtout dans l'électeur de petite ville qui paye 200 francs et peu de chose au-delà de contributions, quelque chose *sui generis*, quelque chose, qui aux yeux de l'observateur, qui a un peu de tact, le distingue de son voisin; entre deux fermiers, deux épiciers, deux petits propriétaires, dont l'un est électeur et l'autre ne l'est pas, les yeux fermés je mettrai la main sur l'électeur. L'électeur de petite ville. L'électeur à deux cents francs,

et quelque chose, ne perd pas un centime de l'importance que lui donnent ses deux cents francs de contributions; il se carre dans son privilège, il parle à tout propos, et le plus souvent, sans propos de son député qui l'estime; quand il arrive que celui-ci lui fait visite, il le reconduit, le chapeau ou la casquette de loutre à la main, jusqu'au milieu de la rue, pour que personne n'en ignore. Lorsque son député lui envoie un discours, s'il n'est pas affranchi, il le refuse sans miséricorde, s'il lui vient franco il le reçoit des mains du facteur avec un respectueux empressement; il le prête à ses voisins lettrés, il va le lire à son compère, il le commente, il le discute, il croit que c'est pour lui un devoir de l'admirer, et il fait tout ce qu'il peut pour le trouver magnifique. Il finit ordinairement son analyse par ces mots : jamais le grand orateur, le grand homme ou le grand publiciste n'a si bien parlé. Lorsqu'il l'a lu, relu et cent fois relu, il le laisse traîner négligemment sur sa cheminée ou il l'intercale entre la glace et la muraille, mais toujours de façon que la souscription et le titre soient étalés aux yeux des allants et venants.

Le jour des élections est pour lui un jour solennel, un véritable jour de fête; à tous ceux qui l'approchent il en parle quinze jours à l'avance. Il remplit avec une exactitude religieuse toutes les formalités prescrites par la loi; il attend ce jour là, le beau jour, le grand jour, pour faire retaper son castor, remonter ses bottes, ou pour se donner une redingotte neuve dont il a long temps délibéré la forme, la couleur et le chiffre avec son épouse; il est prêt deux heures à l'avance, il traverse les rues d'un air effaré, il mettrait volontiers sa carte électorale sur son chapeau, il a toujours soin de se mêler au groupe ou prédomine un homme d'importance; s'il peut au passage accrocher une poignée de main à son candidat, il est au comble de la joie.

L'électeur est le protecteur de toute sa famille, de ses amis, de ses connaissances. Ses neveux et cousins le regardent comme une providence; ils disent : mon oncle l'électeur, mon cousin l'électeur; avec sa protection, il n'est rien de si haut où ils ne puissent arriver. L'électeur apostille des pétitions; il adresse des lettres de recommandation à son mandataire; il le fait intervenir dans toutes ses affaires qui ont un peu d'importance.

Notre électeur a ordinairement trois ou quatre enfants du sexe masculin; ils sont tous au collège du chef-lieu d'arrondissement; il ne néglige aucun sacrifice pour faire leur éducation. Il est rare du reste que son député ne lui vienne point en aide et ne lui fasse obtenir pour l'un d'eux une demi-bourse dans quelque collège de département. Il dit à l'oreille de ses voisins que son député ne les laissera pas là; il bâtit sur leurs têtes les plus beaux châteaux en Espagne. Lorsqu'il est en famille, il dit de celui-ci, mon procureur du roi; de celui-là, mon receveur particulier; de cet autre, mon sous-préfet; pour le quatrième, dit-il en se rengorgeant, il sera comme son père; il sera cultivateur.

L'électeur à deux cents francs tout secs, a ordinairement la probité légale, la probité du code; son économie frise l'avarice et son habileté effleure la finesse. Il est aventureux; il a confiance dans sa qualité d'électeur; il ne craint pas de s'embarquer dans une affaire épineuse; il compte sur l'influence de son député pour le tirer d'embarras. Il s'adresserait volontiers à l'honorable pour faire verdier ses prés et jaunir ses moissons.

Notre électeur accepte rarement une épaulette dans la garde nationale. L'épaulette et les moustaches ne vont point à sa paisible allure; mais il est fabricant, membre du comité de vaccine, conseiller municipal, et le maire a quelquefois l'air de le consulter.

Lorsque l'électeur va à Paris vendre ses laines ou ses bestiaux, il ne manque jamais d'aller faire visite à son député; il ferait plutôt le sacrifice d'une course en omnibus. Que sais-je, moi; il perdrait plutôt ses arrhes au bureau des diligences. Lorsqu'il est de retour dans sa famille, il raconte complaisamment et aussitôt qu'il s'est débarrassé de sa houppelande de voyage, comme quoi son député, après lui avoir serré la main et lui avoir demandé comment il se portait, lui a dit : excusez, mon cher, je fais partie de telle commission, et les travaux dont je suis surchargé m'empêchent de vous entretenir plus longtemps. Du reste il n'a oublié aucun détail de cette mémorable visite. Le fauteuil du député était de telle couleur, la tapisserie était de telle façon; il y avait tel tableau accroché à la muraille. Il voudrait pouvoir montrer sur sa main l'étreinte effacée de l'honorable. Il n'oublie qu'une chose, c'est de faire le rapport de ce qu'il a vu dans l'anti-chambre; sa femme et ses enfants l'écoutent l'œil fixé, la bouche entr'ouverte, et croient fermement que leur mari et père est un grand personnage.

L'électeur se ferait scrupule de quitter Paris sans avoir assisté à une séance de la chambre.

Pour peu que son député ait reçu les honneurs de la lithographie, il a son portrait appendu à sa cheminée dans un cadre noir surmonté d'un porte-montre.

L'électeur à deux cents francs tout court, n'est ordinairement d'aucun parti; il ne s'occupe point de politique; il ne lit pas les journaux; il sait qu'il y a eu en 1830 une révolution, que Louis-Philippe est maintenant sur le trône, mais, au-delà, il ne sait plus rien; il n'y a plus pour lui qu'ombres et ténèbres. Si vous lui demandez pourquoi il donne sa voix à M. tel, il vous répondra que c'est parce que M. tel fait du bien au pays.

J'allais oublier de dire que l'électeur à deux cents francs sacrifie magnifiquement sa pièce de cinq francs pour tous les banquets et les bals par souscription qui s'organisent sous la protection du sous-préfet de l'arrondissement.

C. T.

ANNONCES, avis divers.

Étude de M<sup>e</sup> Col, notaire à Nevers.

adjudication définitive

Le 30 novembre 1841, chambre des notaires de Paris, par M<sup>e</sup> Thiac, l'un d'eux;

1° D'une FERME au village d'Imphy, près Nevers (Nièvre), de trente-quatre hectares, d'un produit net de deux mille sept cent soixante-sept francs; mise à prix, quatrevingt-deux mille francs;

2° D'une MAISON de campagne, avec jardin au même endroit; mise à prix, treize mille francs.

Le tout sur les bords de la Loire.

Une seule enchère adjugera.

On traitera à l'amiable en cas d'offres.

S'adresser à Paris, à M<sup>e</sup> Thiac, notaire, place Dauphine, 25; à Nevers, à M<sup>e</sup> Col, notaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Une Fabrique

DE

CARTON DE PATE LAMINÉ,

De tous formats et épaisseurs pour reliure et papeterie.

Cet établissement, qui est en pleine activité depuis dix ans, fournit des produits de première qualité, qui sont vendus avec avantage dans la Nièvre, le Cher et l'Allier qui lui donnent une nombreuse clientèle.

Cette fabrique a un cours d'eau et est garnie de tous ses ustensiles et agrès nécessaires à son exploitation, tels que Manège, Moulin-broyeur, Laminoir, Presses, Chassis, Pompe, etc.

On pourra céder à l'acquéreur dix mille kilogrammes de carton prêts à livrer au commerce.

S'adresser, pour tous renseignements à madame veuve Desbrest, rue du Petit-Versailles, à Nevers.

Et à monsieur Desbrest fils, agent comptable aux forges de Vandenesse, Nièvre.

Étude de M<sup>e</sup> PAULTRE, notaire à Nevers.

A VENDRE

à l'amiable

une

MAISON

Située à Nevers au coin de la rue du Commerce et de la rue de Nemours,

D'UN PRODUIT ANNUEL

d'au moins 3,000 fr. net d'impôts.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions et traiter, soit à M. RIGONDET, soit à M<sup>e</sup> PAULTRE, notaire à Nevers.

AVIS.

M. Prosper DUMOND, de Marseille-les-Aubigny, près l'embouchure du canal de Berry, à l'honneur de donner avis à messieurs les maîtres de forges, propriétaires de mines de fer et de houille, et marchands de bois, qu'à partir de ce jour, il a fondé un établissement, ayant pour but :

L'entrepôt de toutes marchandises quelconques, provenant, soit du canal du Berry, soit du canal latéral à la Loire, telles que : mines de fer, fontes, fers, charbons et bois de toute espèce;

Le transport de ces mêmes marchandises et la vente de toutes les marchandises de cette nature qui lui seront confiées.

La dame anglaise, Miss Ellen Lister, attachée à l'institution de Mlle Porcherat, à l'honneur de prévenir les dames de Nevers, qui désireraient apprendre la langue Anglaise, qu'elle se propose de donner, pour son compte, des leçons particulières. Six années d'enseignements doivent offrir quelques garanties pour les progrès des élèves qui lui seront confiées.



BATEAUX A VAPEUR DE MOULINS A NEVERS.

Service Journalier.

DÉPARTS de Moulines, à six heures 1/2 du matin, de Nevers pour Moulines, à sept heures du matin.

On se charge du transport des marchandises à des prix modérés.

CHOCOLAT EUTROPHIQUE de E. M. LAGRANGE rue Monsigny, 7 Paris

Nourrir et guérir, tel est le problème qui a été résolu par l'auteur du Chocolat pectoral Eutrophique, qui est à la fois un excellent aliment et le meilleur des analeptiques. Aussi les médecins se sont-ils empressés d'en propager l'usage dans tous les cas où il faut nourrir et fortifier sans irriter. — Exempt de tout mélange, préparé sous les yeux de l'inventeur avec la plus scrupuleuse attention, il a produit des effets extraordinaires dans des affections chroniques presque désespérées des entrailles, des poumons et du cœur.

Une brochure explicative des propriétés de cet excellent aliment est délivrée au dépôt chez M. Montillié, pharmacien, place Guy-Coquille.

TABLEAU

Chronologique, Synoptique,

DE L'HISTOIRE

DU NIVERNAIS

ET DU DONZIAIS,

En rapport avec l'Histoire ecclésiastique et l'Histoire de France,

Par l'abbé Crosnier, curé de Donzy,

PRIX : 4 FR.

Se vend chez J. PINET, imp.-édit. et chez tous les libraires de Nevers et du département.

Chez J. Pinet, Imprimeur-Éditeur.

POESIES

DE

MAITRE ADAM BILLAUT,

Mémisier de Nevers,

Précédées d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE, par M. Ferdinand Denis, Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,

Et accompagnées de Notes, par M. Ferdinand Wagnien, avocat.

Cette Edition formera un magnifique volume in-8°, de 640 pages, papier supérieur grand-Jésus; orné de huit portraits, par M. A. DEVERIA et E. LASSALLE, avec diverses vues du Nivernais, par M. Paul BOURGEOIS.

Conditions de la souscription :

L'ouvrage sera divisé en vingt livraisons, il en paraîtra deux par semaine, le jeudi et le dimanche.

Prix de la Livraison : 50 cent.

On souscrit à Nevers, chez J. PINET, imp.-édit., et chez tous les libraires du département.

MAUX DE DENTS

M. BOURNICHON, dentiste, est arrivé à Nevers. Il ne restera que peu de temps. Ses appartements sont place Saint-Sébastien, au-dessus de M. Robelin, confiseur.

État civil de la ville de Nevers.

Décès du 16 octobre au 5 novembre 1841.

Roy Charlotte, âgée de 54 ans, née à Balleray, veuve de Pierre Pieuchot, décédée à l'hospice.

Fabry Jean-Pierre, âgé de 54 ans, né à Saint-Privat [Haute-Loire], veuf de Marie-Anne Vigouroux, décédé à l'hospice.

Soubrié Antoine, âgé de 48 ans, né à Chastel [Cantal], époux de Marie Ponce, décédé à l'hospice.

Billardon Sébastien, Romain Elie, âgé de onze mois, né à Nevers, décédé place de la foire.

Chambon Anne, âgée de 12 jours, née à Nevers, décédée rue de la Barre.

Desbret Etienne, âgé de 63 ans, né à Nevers, époux de Catherine Bonnet, décédé rue du Petit-Versailles.

Lédieu François, âgé de 40 ans, né à Beaumont-sur-Sardolles, époux de Joséphine Creusot, décédé à l'hospice.

Cournot Marguerite, âgée de 54 ans, née à Nevers, épouse de Antoine Gilbert, décédée rue Saint-Genevieve.

Ducrot Joseph, âgé de 34 ans, né à Rouy, époux de Françoise Montapet, décédé place de la foire.

Dard Marie, âgée de 13 ans, née à Nevers, décédée rue de la Tartre.

Léger Perrette-Elisabeth, âgée de 5 mois, née à Nevers, décédée au bout des ponts de Loire.

Leclerc Mariette, âgée de 4 ans, née à Moulines [Allier], décédée place de Saint-Aricle.

Blond Jean, âgé de 56 ans, né à Dompierre, veuf de Jeanne Gagnepain, décédé à l'hospice.

Bailly Lazare, âgé de 8 ans, né à Dommartin, décédé à l'hospice.

Gautier Pierre, âgé de 29 ans, né à Saint-Méloir, [Ille-et-Vilaine], célibataire, décédé à l'hospice.

Martin Geneviève-Eugénie, âgée de 29 ans, née à Nevers, épouse de Jean-Antoine Caffort, décédée rue d'Orléans.

Dubois Pierre-François, âgé de 56 ans, né à Ouzouer [Loiret], époux de Jeanne Beguin, décédé rue de Parigny.

Desfosse Hippolyte, âgé de 4 mois, né à Nevers, décédé levée de Méoïne.

Laur Christian-Marie-Hippolyte, âgé de 5 ans, né à Nevers, décédé rue de l'Abattoir.

Chanard François, âgé de 22 ans, né au Puy [Haute-Loire], célibataire, décédé à l'hospice.

Goulot, Catherine, âgée de 34 ans, née à Nevers, épouse de Gilbert Aubert, décédée rue du Puits-du-Bourg.

Bairau Louis, âgé de 8 mois, né à Effiat [Puy-de-Dôme], décédé rue de la Préfecture.

Bouboux Pierre, âgé de 22 ans, né à Riom, célibataire, décédé à l'hospice.

Mariages.

Henry Claude, né à Varennes-les-Nevers, et Vrina Marguerite, née à Marzy.

Briffaut Pierre, né à Saint-Sulpice, et Foucault Jeanne, née à Pougues.

Filiot Pierre-Antoine, né à Saint-Pourçain, et Bosquet Marie, née à Saint-Bonnot.

Fuseillier Nicolas, né au Creusot, et Chretien Louise, née à Nevers.

Gautier Louis, né à Nolay, et Légaré Marie, née à Ouzouer.

Sauteraut Charles, né à Saint-Saulge, et Grouin Claire, née à Saint-Jean-aux-Amoignes.

Naissances.

6 Enfants légitimes du sexe masculin.

8 Enfants id. féminin.

9 Enfants naturels du sexe masculin.

9 Enfants id. féminin.

Marché de Sceaux, du 3 novembre 1841.

Table with 5 columns: Item, Amenés, Vendus Paris - Envir., Prix par 1/2 k. sur pied, Rendu. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

MARCHÉ DE PRÉMERY du 2 novembre 1841.

Table with 4 columns: Item, Price 1st q., Price 2nd q., Price 3rd q. Rows include Froment, Mouture, Orge, Avoine.

MARCHÉ DE NEVERS DU 6 NOVEMBRE 1841.

Table with 4 columns: Item, Price 1st q., Price 2nd q., Price 3rd q. Rows include Froment, Meteil, Seigle, Mouture, Orge, Avoine.

Il a été vendu 28 voitures de foin, 4 voitures de paille glotte, 5 voitures de paille bourrue.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.